

## **Tableau récapitulatif des CJIP**

---

Personne morale sanctionnée	Infractions	Montant maximal de l'amende encourue	Montant des amendes	Dommages-intérêts	Mise en place d'un programme de conformité
HSBC Private Bank SA	Blanchiment de fraude fiscale de contribuables français	157 975 422€	<p>157 975 422€ dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 86 400 000€ au titre de la restitution des profits résultant de la gestion de l'ensemble des avoirs des contribuables français</li> <li>- 71 575 422 € au titre de la pénalité complémentaire pour défaut de coopération avec les autorités françaises</li> </ul>	<p>Réparation du préjudice de l'État français fixé à 142 024 578€</p> <p>Ont été pris en compte les avoirs ayant déjà fait l'objet de régularisations ou tendant à l'être</p>	Non
SAS SET ENVIRONNEMENT	Corruption publique active d'un acheteur d'EDF	5 766 451€	<p>800 000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 680 000€ au titre de la restitution des profits résultant des marchés obtenus en contrepartie de commissions indues</li> <li>- 120 000€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de facteurs aggravants (durée des faits, et commission en lien avec un opérateur chargé d'une mission de service public) et de facteurs atténuants (départ du président, licenciement interne, nouvelle direction)</li> </ul>	Réparation du préjudice de la victime (EDF) fixé à 30 000€	2 ans

SAS KAEFFER WANNER	Corruption publique active d'un acheteur d'EDF	59 439 500€	2 710 000€ après application de coefficients d'atténuation (coopération, mise en place de programme interne de prévention de la corruption avant et après les faits, changement de dirigeants et de règles de gouvernance), sur la base d'un calcul de l'avantage tiré de l'infraction fixé à 3 300 000€	Réparation du préjudice de la victime (EDF) fixé à 30 000€	18 mois
SAS POUJAUD	Corruption publique active d'un acheteur d'EDF	15 380 681€	420 000€ dont :  - 240 000€ au titre de la restitution des profits résultant des marchés  - 180 000€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de facteurs aggravants (durée des faits, et commission en lien avec un opérateur chargé d'une mission de service public et de non coopération) et de facteurs atténuants (départs de dirigeants et mise en place d'un code de conduite)	Réparation du préjudice de la victime (EDF) fixé à 30 000€	2 ans
Société Générale SA	Corruption active d'agents publics étrangers en lien avec le LIA (fond libyen souverain)	7 490 000 000€	250 150 755€ dont :  - 167 437 431€ au titre de la restitution des profits résultants des transactions conclues avec le LIA  - 82 713 324€ au titre de la pénalité complémentaire résultat de la gravité de l'infraction et de sa durée de commission	Réparation du préjudice du LIA dans le cadre d'une procédure devant la High Court of Justice Of England and Wales pour un montant de 963 000 000€	2 ans

			Est prise en compte l'amende versée au DoJ américain (même montant) issue de la coopération internationale		
Carmignac Gestion SA	Fraude fiscale	223 463 718€	30 000 000€ dont : - 11 143 832€ au titre de la restitution des profits résultant des impôts éludés - 18 092 281€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de la complexité du montage fiscal, de la durée des faits et de la non-dénonciation	A justifié du paiement à l'administration de l'IS éludé, des intérêts de retard et des pénalités fiscales réclamées.  La DGFIP n'a fait valoir aucun préjudice.	Non
SARL Google France et Google Ireland LTD	Fraude fiscale	- 103 585 237€ (ramené à 46 726 709€ à la suite d'une procédure de redressement fiscal de 56 858 528€) pour SARL Google France  - 8 105 096 700€ pour Google Ireland LTD	500 000 000€ répartis : - 46 728 709€ pour SARL Google France - 453 271 291€ pour Google Ireland LTD  Dont - 189 528 428€ au titre de la restitution des profits résultant des impôts éludés - 13 107 787€ au titre de la restitution des profits tirés des rendements de la trésorerie  - 297 363 785€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de	Le groupe ayant accepté les redressements et s'étant engagé à les payer, la DGFIP n'a fait valoir aucun préjudice.	Non

			l'importance des sommes éludées et la durée de l'infraction		
SARL Egis Avia	Corruption d'agents publics étrangers dans le cadre de la construction d'un aérogare à Oran en Algérie	11 133 700€	2 600 000€ dont : - 1 681 345€ au titre de la restitution des profits résultant de la marge attendue du contrat litigieux augmentée des commissions versées  - 1 422 621€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de facteur aggravant (gravité des faits et coopération tardive)		Non
Bank of China LTD	Blanchiment de fraude fiscale	18 849 900 000€	3 000 000€ dont : - 1 577 379€ au titre de la restitution des profits résultant des transferts litigieux  - 1 422 621€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de facteurs atténuants (bonne coopération, clôture des comptes litigieux et amélioration des contrôles internes en matière de lutte contre le blanchiment) et aggravants (attention grandissante accordée à la lutte contre le blanchiment et importance du rôle des banques en cela)	900 000€ à l'administration fiscale française	Non
Airbus SE	Corruption d'agents	18 931 000 000€	2 083 137 455€ dont :		Non

	publics étrangers		<p>- 1 053 377 113€ au titre de la restitution des profits illicites tirés des contrats</p> <p>- 1 029 760 342€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de facteurs aggravants (caractère répété des faits, gravité de l'infraction et utilisation des ressources de l'entreprise) et atténuants (niveau exemplaire de coopération, enquête interne approfondie, mise en oeuvre de mesures de conformité correctives)</p> <p>Prise en compte des amendes du DoJ américain et du SFO britannique</p>		
Swiru Holding AG	Complicité de fraude fiscale	1 436 084€	<p>1 400 000€ dont :</p> <p>- 1 300 000€ au titre de la restitution des profits (mention d'une proposition de rectification fiscale acquittée par la société pour un montant de 10 386 800€)</p> <p>- 100 000€ au titre de la pénalité complémentaire résultant de facteurs aggravants (complexité des montages financiers, majoration de trésorerie)</p>		Non